

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

Du lundi 28 juin 2021 à 20 heures

Salle des loisirs du Clos à Mazé-Milon

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

Étaient présents : M. Eric PORCHER, M. Vincent GABORIAU, Mmes Carole BOURIGAULT, Sandrine BÉLANGÉ, Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mmes Lucienne DUPUY, Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mmes Caroline BERETTI, Pauline THIBAUT, Elise THEVENOU, soit 23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres en activité.

Étaient excusés : Mme Myriam THIBAudeau, M. Sébastien BOURDIN, Mme Nathalie PÉANT, MM. Francis CHAMPION, Nicolas THOMAS, Mme Myriam BIZET.

Étaient absents : MM. Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, Guillaume MOUGEL.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Rodolphe BRIOUDE en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mandants	Mandataires	
Mme Myriam THIBAudeau	Mme Sylvie GILBERT	26 votants
Mme Nathalie PÉANT	Mme Carole BOURIGAULT	
Mme Myriam BIZET	M. Jean-François GOULU	

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 à l'unanimité

Délibérations de la séance

D2021-65 - Aménagement – Zone d'Aménagement Concertée du Plessis de Jau : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité
D2021-66 - Aménagement du territoire - Anjou Cœur de village : présentation du plan de référence
D2021-67 - Intercommunalité – Syndicat mixte E-Collectivités : adhésion, approbation des statuts et désignation d'un représentant
D2021-68 - Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : informations diverses
D2021-69 - Patrimoine urbain et Paysager – Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire : travaux concernant l'implantation de la 2 nd e tranche de vidéo-protection
D2021-70 - Patrimoine urbain et Paysager – Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire : travaux de réparation sur le réseau d'éclairage public
D2021-71 – Culture – Médiathèque : signature d'une convention avec Beaufort en Anjou pour l'accès à la base de données Electre
D2021-72 - Culture – Médiathèque : convention avec la Région
D2021-73- Ressources humaines - Tableau des effectifs au 1 ^{er} juillet 2021

Décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au Maire)

1/ Décisions :

N°	Date	OBJET
D2021-50	3/05/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-60	25/05/2021	Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour la construction d'une salle de sport
D2021-61	1/06/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-62	1/06/2021	Occupation d'un garage titre précaire
D2021-63	8/06/2021	Tarifs de la médiathèque « La Bulle »
D2021-64	8/06/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire

2/ Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le Maire, habilité, n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune

Date dépôt	Références cadastrales du bien - nature	Adresse du bien	prix	Observations
29/04/2021	194 YB 666	24 route de Fayet Mazé	150 000 € (Maison d'habitation)	Droit de préemption non exercé : l'objectif de la commune et celui des propriétaires est le même pour ces zones : développement de l'habitat
11/05/2021	194 E 415	18 place de l'Eglise Mazé	99 150 € (Maison d'habitation)	
12/05/2021	194 E 413	14 place de l'Eglise Mazé	182 500 € (habitation + local professionnel)	
18/05/2021	139 A 467, 468, 469, 471, 645 et 658	4 rue David d'Angers	298 000 € (Maison d'habitation)	
21/05/2021	194 YB 567	6 rue des Maraîchers Mazé	150 000 € (Maison d'habitation)	
22/05/2021	194 YB 450	1 A rue Neuve Mazé	250 000 € (Maison d'habitation)	
27/05/2021	139 ZC 86 et 31	2 rue de la Bouchetière Fontaine-Milon	169 500 € (Maison d'habitation)	
1/06/2021	194 E 421	93 rue Principale Mazé	190 000 € (Maison d'habitation)	
3/06/2021	194 YB 623	10 impasse des Puisatiers Mazé	195 000 € (Maison d'habitation)	
2/06/2021	194 ZV 189	27 route du Château Mazé	190 000 € (Maison d'habitation)	
04/06/2021	194 YB 653	38 chemin Angevin Mazé	275 000 € (maison d'habitation)	

3/ Marchés publics : conventions avec un volet financier

N°	Date	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
40	17/05/2021	BB SPORTS	REPLACEMENT SOL DOJO SALLE LINO VENTURA	2135	22 581.60 €
41	19/05/2021	CAMPING-CAR PAR	AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR	2135	50 602.80 €
42	21/05/2021	AMENAGEMENT PIE	ETUDE INCIDENCE SUR L'EAU EXTENSION CENTRE TECH	2313	3 150.00 €
43	25/05/2021	ELAN CITE	RADAR PEDAGOGIQUE	2152	2 803.20 €
44	01/06/2021	TPPL	PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE 2021	2151	109 089.66 €
45	01/06/2021	TPPL	CREATION D'UN PLATEAU ALLEE DU CLOS	2151	11 086.80 €

Préambule :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Murielle SEGAUD la semaine dernière pour des raisons professionnelles et personnelles.

Il adresse ses remerciements aux élus pour leur présence lors des deux scrutins du mois de juin.

D2021-65 – Aménagement – Zone d'Aménagement Concertée du Plessis de Jau : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Rapporteur : Eric PORCHER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Traité de concession d'aménagement approuvé le 13 novembre 2017,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par ALTER Public,

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) présenté par ALTER Public annexé à la délibération,

Vu la présentation en commission Finances et en commission aménagement les 7 et 9 juin 2021,

Vu le rapport de M. PORCHER,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le CRAC,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/20 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 5 386 K€ HT.

Article 2 : approuve le tableau des cessions de l'année 2020 annexé au présent CRAC.

D2021-66 – Aménagement du territoire - Anjou Cœur de village : présentation du plan de référence

Rapporteur : Eric PORCHER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2018-024 du Conseil Municipal du 19 mars 2018,

Vu le pré-diagnostic établi par les services du département,

Vu la présentation effectuée de la commission aménagement le 17 juillet 2018,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 9 juin 2021,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 juin 2021,

Vu le rapport de M. PORCHER,

Considérant qu'il est nécessaire de revitaliser le centre-ville de Mazé et qu'il existe des enjeux importants autour de la mobilité, de l'aménagement de l'espace public et du commerce autour du cœur de bourg,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve les orientations du plan de référence d'Anjou Cœur de Village qui ont guidé l'élaboration du projet de mandat 2020-2026.

D2021-67 – Intercommunalité – Syndicat mixte E-Collectivités : adhésion, approbation des statuts et désignation d'un représentant

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder à ces désignations au scrutin secret,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2014 portant création du syndicat mixte E-collectivités,

Vu les statuts et la composition du comité syndical,

Vu la candidature de M. Vincent GABORIAU à cette fonction,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 juin 2021,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion au syndicat mixte E-collectivités,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : adopte les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé «E-Collectivités ».

Article 2 : décide d'adhérer à cette structure.

Article 3 : désigne en qualité de représentant du Conseil Municipal au syndicat mixte E-collectivités :

Membre	M. Vincent GABORIAU
--------	---------------------

Article 4 : autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

D2021-68 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : points divers

Rapporteur : Christophe POT

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : prend acte des informations diverses issues du dernier Conseil Communautaire.

**D2021-69 – Patrimoine urbain et Paysager – Syndicat Intercommunal d’Energie de Maine et Loire :
travaux concernant l’implantation de la 2nde tranche de vidéo-protection**

Rapporteur : Eric PORCHER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu l’avant-projet détaillé des travaux remis par le SIEMML,

Vu l’avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 9 juin 2021,

Vu l’exposé de M. PORCHER,

Considérant qu’il est nécessaire de réaliser ces interventions sur le réseau d’éclairage public pour déployer la seconde tranche de vidéo-protection,

DÉLIBÈRE :

A l’unanimité,

Article 1 : décide de verser un fonds de concours de 65 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

- Montant de la dépense : 14 221.93 euros net de taxe
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 9 244.25 net de taxe.

N° OPERATION	COLLECTIVITE	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-21-191	MAZE_MILON (Mazé)	1 493.82€	65%	970.98 €
EP194-21-192	MAZE_MILON (Mazé)	3 597.53€	65%	2 338.39 €
EP194-21-193	MAZE_MILON (Mazé)	3 016.17€	65%	1 960.51 €
EP194-21-194	MAZE_MILON (Mazé)	6 114.41€	65%	3 974.37 €

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d’exécution de la présente délibération.

D2021-71 – Culture – Médiathèque : signature d'une convention avec Beaufort en Anjou pour l'accès à la base de donnée Electre

Rapporteur : Laure LEMALLIER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention d'accès à la base de données Electre,

Vu l'avis de la commission vie locale du 15 juin 2021,

Vu l'exposé de Mme LEMALLIER,

Considérant que la médiathèque a la nécessité de pouvoir accéder à la base de données Electre,

DELIBERE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le projet de convention pour l'accès à la base de données Electre.

Article 2 : autorise M. le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

Article 3 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2021-72 - Culture – Médiathèque : convention avec la Région

Rapporteur : Mme Laure LEMALLIER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention des aides aux structures littéraires,

Vu le projet de convention d'aide aux structures littéraires adressé par la région des Pays de la Loire,

Vu l'avis favorable de la commission vie locale du 15 juin 2021,

Vu le rapport de Mme LEMALLIER,

Considérant l'importance que revêt le partenariat avec la région des Pays de la Loire pour la programmation culturelle de la médiathèque,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : donne son accord sur le contenu de la convention d'aide aux structures littéraires.

Article 2 : autorise M. le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

**D2021-70 - PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU MAINE ET LOIRE :
TRAVAUX sur le réseau d'éclairage public**

Rapporteur : Eric PORCHER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu la demande d'intervention reçue le 26 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Patrimoine du 9 juin 2021,

Vu le rapport de M. PORCHER,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver la liste des fonds de concours correspondant à des réparations sur le réseau d'éclairage public,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

- Montant de la dépense : 3 536.26 euros net de taxe
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 2 652.20 net de taxe.

N° OPERATION	COLLECTIVITE	Montant des travaux net de taxe	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP194-20-172	MAZE_MILON (Mazé)	3 536.26€	75%	2 652.20 €

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la délibération.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 juin 2021,

Vu l'avis favorable du comité technique du 8 juin 2021,

Vu l'exposé de M. GABORIAU,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : modifie le tableau des emplois avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2021 :

Grade correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Filière technique		
Adjoint technique territorial	1	27.5/35 ^{ème}

Affiché le 1^{er} juillet 2021
Pour une durée de 2 mois.

Fait à Mazé-Milon, le 30 juin 2021

Le Maire,
Christophe POT



Le Maire,
Christophe POT

